



**RAINFOREST
FOUNDATION UK**

SECURING LANDS, SUSTAINING LIVES



**PROJET FORÊTS COMMUNAUTAIRES EN
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**

**GARANTIR LES DROITS DES COMMUNAUTÉS ET PROTÉGER LEURS
MOYENS D'EXISTENCE**

JUIN 2018

PRÉSENTATION

Cette brochure fournit des informations sur un projet mis en œuvre sur une période de trois ans par la Rainforest Foundation UK et ses partenaires en République Démocratique du Congo (RDC) : le Groupe d'Action pour Sauver l'Homme et son Environnement (GASHE), le Centre d'Appui à la Gestion Durable des Forêts Tropicales (CAGDFT), le Réseau pour la Conservation et la Réhabilitation des Ecosystèmes Forestiers (Réseau CREF) et l'Association Paysanne pour la Réhabilitation et Protection des Pygmées (PREPPYG).

Le projet mettra en œuvre une approche expérimentale de gestion communautaire des ressources naturelles qui garantisse une gestion durable et équitable des forêts de la RDC à travers la sécurisation des droits des peuples des forêts sur les terres et les ressources naturelles.

Afin d'atteindre ce but, le projet s'est fixé quatre objectifs :

1. Montrer que les concessions forestières des communautés locales en RDC sont un modèle viable de gestion forestière durable et intégré à l'aménagement du territoire à travers la mise en place de projets pilotes ;
2. Accompagner la finalisation du cadre juridique et politique sur les forêts communautaires, identifier et renforcer les capacités institutionnelles nécessaires pour mettre en œuvre une gestion forestière communautaire réussie en RDC, et contribuer à ce que le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) soit renforcé dans ses capacités pour l'enregistrement des données géo-référencées, et le suivi et l'administration des sites pilotes ;
3. Renforcer les capacités d'organisation et de plaidoyer des organisations de la société civile congolaise pour leur participation aux réformes politiques et institutionnelles nécessaires à la promotion de modèles de concessions forestières des communautés locales, documenter et faire face aux menaces à leur développement ;
4. Construire et maintenir un consensus multi-acteurs autour d'une gestion forestière communautaire durable et intégrée aux processus relatifs en RDC (tels que l'aménagement du territoire et la réforme foncière) notamment à travers la consolidation des Tables Rondes sur la Foresterie Communautaire.

FORÊTS COMMUNAUTAIRES EN RDC

Garantir les droits des communautés et protéger leurs moyens d'existence

LE CONTEXTE DU PROJET



Yakata, RDC : Les concessions forestières des communautés locales constituent un modèle prometteur non seulement pour les activités forestières, mais aussi pour les activités fluviales, comme la pêche.

SÉCURISER ET FORMALISER LES SYSTÈMES FONCIERS COUTUMIERS DES FORÊTS DANS LE BASSIN DU CONGO

Dans le Bassin du Congo et plus particulièrement en RDC, des travaux de cartographie participative ont montré l'existence de systèmes fonciers coutumiers de longue date, qui sont clairement définis et reconnus par les communautés.

Cependant, la gestion formelle des forêts par les communautés, elle, en est encore à ses débuts et fait face à plusieurs défis. En particulier, les cadres institutionnels et légaux nécessaires pour formaliser et sécuriser les systèmes fonciers coutumiers sont soit incomplets, soit inadaptés aux besoins et réalités des communautés et au régime de droit coutumier.

Il existe un consensus grandissant selon lequel la formalisation des systèmes fonciers

coutumiers serait l'une des stratégies les plus efficaces pour protéger les forêts et lutter contre la pauvreté. En RDC, la formalisation de ces systèmes représente un enjeu d'autant plus significatif qu'elle pourrait impacter des millions de personnes dépendantes des forêts et des dizaines de millions d'hectares potentiellement disponibles pour développer des modèles en faveur des communautés les plus vulnérables.

LE CONTEXTE DU PROJET

UNE OPPORTUNITÉ UNIQUE ET UN CADRE LÉGISLATIF FAVORABLE POUR DÉVELOPPER LA FORESTERIE COMMUNAUTAIRE EN RDC

Dans le Bassin du Congo, où la gestion « informelle » des forêts par les communautés est très répandue dans la pratique, les quelques mesures formelles existantes se sont révélées lourdement bureaucratiques et mal adaptées aux besoins et aux réalités des communautés.

En RDC, où le cadre légal pour la foresterie communautaire a récemment été complété (Décret sur les concessions forestières des communautés locales en août 2014, Arrêté 025 sur l'allocation et la gestion des concessions forestières des communautés locales en février 2016), la législation a introduit des éléments qui permettent aux communautés de gérer les ressources selon leurs propres coutumes, leurs propres modes de gouvernance et selon des usages multiples qu'elles peuvent définir elles-mêmes. La loi établit un système de concessions communautaires détenues à perpétuité et pouvant aller jusqu'à un maximum de 50 000 hectares, une superficie dix fois supérieure à celle qui est autorisée dans d'autres pays de la région.



Les produits forestiers non-ligneux, activité importante pour les communautés locales, pourront constituer l'un des usages spécifiques des concessions forestières.

DES FORÊTS COMMUNAUTAIRES 'MULTI-USAGE' EN RDC

Contrairement à la vision de « modèle unique » des forêts communautaires observée dans d'autres pays, la loi congolaise accorde une flexibilité aussi bien concernant les modalités de gestion coutumière que les objectifs et usages spécifiques des forêts communautaires.

Cette innovation en termes de législation sur la foresterie communautaire représente une opportunité sans précédent pour développer des modèles de gestion des forêts par les communautés qui soient inclusifs, participatifs et adaptés aux modes de gestion coutumiers.

Etant donné la singularité de cette opportunité, il apparaît essentiel que le processus de mise en œuvre des sites de concessions forestières des communautés locales soit amorcé par une phase expérimentale, ciblée sur un nombre limité de sites pilotes, avant d'élargir le projet à l'ensemble du territoire sur base des leçons tirées du terrain.

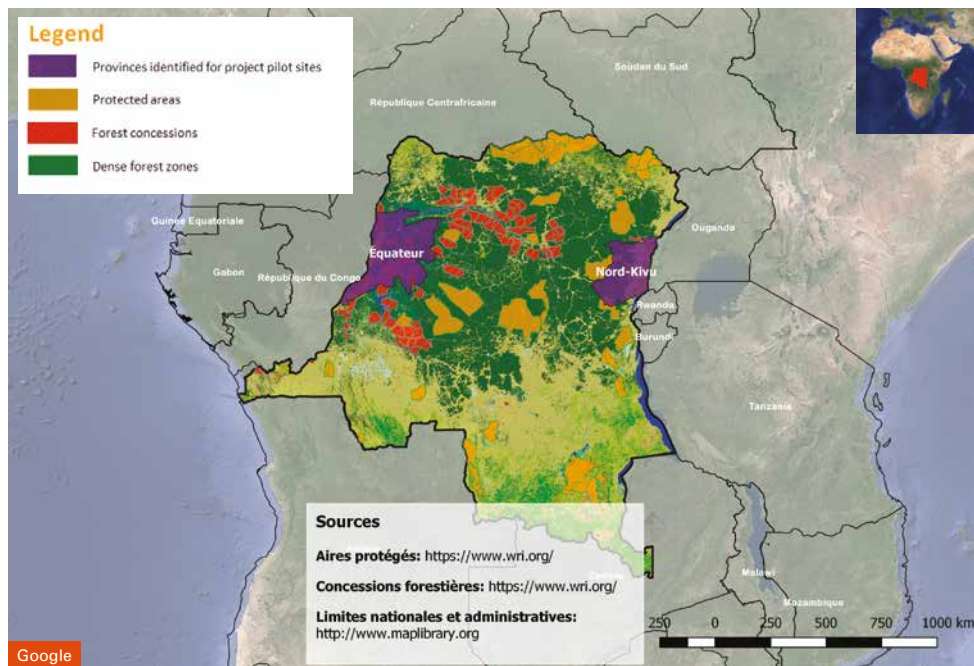


Les concessions forestières des communautés locales devront démontrer la participation des femmes. Les activités traditionnelles, l'artisanat et l'accès aux marchés sont des considérations essentielles dans la foresterie communautaire.

Les articles 65 et 67 de l'Arrêté Ministériel 025¹, fixant les procédures de gestion et d'exploitation des concessions forestières des communautés locales, qui ouvrent la possibilité pour les concessions forestières des communautés locales d'être utilisées comme des espaces sous gestion autochtone et de conservation communautaire, pourraient dès lors être considérés comme un moyen pour le gouvernement de la RDC d'atteindre son objectif de 17 % de couverture du territoire national placé sous statut d'aire protégée. En théorie, les concessions forestières des communautés locales pourraient également servir de base pour centraliser les bénéfices des communautés provenant des programmes REDD+ et autres initiatives de paiements pour services environnementaux (PSE).

¹ Arrêté Ministériel 025 portant les dispositions spécifiques relatives à la gestion et à l'exploitation de la Concession Forestière des Communautés Locales.

APPROCHE, MÉTHODOLOGIE ET ACTIVITÉS PRÉVUES



Note: A partir d'une estimation du couvert forestier de 103 millions d'hectares, des millions d'hectares serait potentiellement disponible pour les forêts communautaires en RDC, une fois les allocations existantes pour l'exploitation forestière industrielle et les aires protégées prises en compte. Ce chiffre ne comprend pas les autres catégories de forêts telles que les forêts de savane sèches et mixtes. Sources: ESA Land Cover data 2010, World Resources Institute

L'impact attendu à long terme du projet est la réduction de la pauvreté, l'amélioration des moyens d'existence des communautés dépendantes de la forêt et la réduction de la déforestation dans le Bassin du Congo.

LA MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE DU PROJET EST BASÉE SUR UNE APPROCHE MÊLANT :

- Des activités expérimentales de test de concessions forestières des communautés locales qui répondront à différentes phases: évaluation des besoins et capacités, préparation à la mise en œuvre, mise en œuvre, évaluation et suivi ;
- Le processus de suivi et évaluation tirera les leçons et développera des bonnes pratiques dans le but de répliquer un ou des modèles réussis à l'échelle du territoire et peut être dans la sous-région ;
- Un partage d'expérience aura lieu entre les différents cas pilotes développés par le projet, et avec d'autres acteurs porteurs de pilotes dans le pays et la sous-région ;
- Des méthodes participatives permettant aux communautés locales de participer aux prises de décisions, d'être représentées et de mettre en place des modèles de gestion des forêts selon leurs propres systèmes de gouvernance ;

- Des activités de renforcement des capacités des communautés locales, des ONG et des administrations congolaises, parties prenantes au projet ;
- L'implication des représentants du gouvernement aux niveaux local, provincial et national pour soutenir leurs efforts dans la mise en place et le suivi du processus ;
- Le maintien d'un dialogue multi-acteurs à travers les Tables Rondes sur la Foresterie Communautaire, reconnues comme forum national, et l'intégration du processus de foresterie communautaire dans un processus plus large d'aménagement du territoire.

LES CHANGEMENTS SERONT ATTEINTS GRÂCE À UNE APPROCHE COMBINANT PLUSIEURS NIVEAUX D'ACTION :

- Renforcement des compétences de la société civile pour analyser et utiliser les lois nationales pertinentes pour la mise en place de la foresterie communautaire ;
- Mise en place de pilotes de concessions forestières des communautés locales ;
- Développement d'activités de suivi des pilotes en collaboration avec les autorités locales ;
- Développement de stratégies de plaidoyer pour adresser les défis qui pèsent sur la foresterie communautaire ;
- Dialogue permanent et unique entre tous les acteurs, dont les organismes gouvernementaux, la société civile, les bailleurs de fonds et le secteur académique dans le but de garantir et maintenir un consensus pour la mise en œuvre progressive et contrôlée de la foresterie communautaire en RDC.



La seconde édition de la Table Ronde nationale sur la foresterie communautaire en RDC s'est déroulée à Kinshasa en mai 2016. Environ 90 acteurs issus du gouvernement, de la société civile et de la communauté des bailleurs de fonds y ont réaffirmé leur engagement à participer au dialogue pour la mise en œuvre des toutes premières initiatives de foresterie communautaire.

PARTENAIRES DU PROGRAMME :



APPUYÉ PAR :



CONTACTEZ-NOUS :

Pour plus d'informations, merci de nous contacter:

Rainforest Foundation UK (RFUK):
2-4 The Atelier, Old Dairy Court,
17 Crouch Hill, London, N4 4AP, Royaume-Uni
+44 (0)207 485 0193
info@rainforestuk.org
www.rainforestfoundationuk.org/

**Centre d'Appui à la Gestion Durable des Forêts
Tropicales (CAGDFT):**
Avenue du Colonel Ebeya, no 195, Gombe, Kinshasa,
République Démocratique du Congo
+243 81 69 63 768 +243 84 42 83 637
cagdft19@gmail.com

**Groupe d'Action pour Sauver l'Homme
et son Environnement (GASHE):**
Avenue du Congo no 35, Mbandaka, Equateur,
République Démocratique du Congo
+243 81 73 02 648
onggashe@yahoo.fr

**Réseau pour la Conservation et la Réhabilitation
des Ecosystèmes Forestiers (Réseau CREF):**
N° 5080, Avenue BASILA, Quartier Himbi, Goma,
République Démocratique du Congo
+243 99 09 01 412
reseaucref@yahoo.fr
www.reseaucref.org

**Association Paysanne pour la Réhabilitation et
Protection des Pygmées (PREPPYG):**
Avenue Lubero n°24, Butembo
République Démocratique du Congo
+243 99 84 93 488 +243 82 09 53 132
preppygbutembo@gmail.com

